

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°189.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juin. 10 conseillers étaient présents. Mmes Jeanneret et Dupuis avaient donné pouvoir à Mme Verhague et M. Roget. Mme Péjoan était absente.

Le compte-rendu du Conseil du 08/04/2024 est adopté à l'unanimité.

1-Communauté de Communes Cœur de Savoie : attribution de compensation 2024

Pour l'année 2024 notre Commune doit recevoir, comme d'habitude, la somme de **219 953€**. Pour rappel cette attribution vise à compenser le manque à gagner des Communes suite aux prises de compétence de Cœur de Savoie. Le Maire indique que lors de la discussion en Conseil Communautaire St Pierre d'Albigny est revenu sur les disparités très importantes entre les Communes et plus particulièrement Montméliand... La règle en la matière a été définie lors de la création de Cœur de Savoie. On peut donc penser qu'elle figure dans les statuts ainsi que les éventuels réajustements ? Accord à l'unanimité.

2-Modalités d'intégration de la parcelle 118213 à l'actif de la Commune : il s'agit d'une parcelle agricole située sur la Commune de Francin travaillée par F.Trosset (précédemment F.Perrin) que la Commune avait décidé de vendre à l'intéressé. Préalablement à la signature de l'acte il y a lieu d'intégrer cette parcelle dans l'actif communal. Accord à l'unanimité.

3-Protection sociale complémentaire des agents communaux- Mandatement du Centre de Gestion : le Centre de Gestion propose de conclure une convention de participation sur ce sujet. Les collectivités sont libres. La Commune est déjà adhérente à la MNT pour ce type d'assurance. Après discussion accord à l'unanimité pour attendre du CGS les modalités exactes afin de pouvoir comparer avec la MNT.

4-Modification du règlement cantine et garderie périscolaire : sur ces 2 services proposés aux parents d'élèves de l'école il y aurait quelques rares impayés mais de montants parfois significatifs. Le Maire propose d'ajouter un alinéa dans le règlement afin de pouvoir engager une procédure si un règlement amiable s'avérait impossible. Accord à l'unanimité.

5-Demande de subvention auprès du Département pour la construction d'une nouvelle cantine et halte-garderie : une demande avait déjà été effectuée auprès du Département, dans le cadre du FDEC, pour 2024. Elle a été différée ou rejetée ? Il y a lieu de faire une nouvelle demande. A noter que l'enveloppe pour ce projet, dont la construction pourrait démarrer en 2025, s'élève maintenant à plus de **800 000€ HT** après des enveloppes annoncées à **600 000€** puis **700 000€** ! (voir ma lettre 180). Accord à l'unanimité.

6-Rapport de l'eau 2022 : Le Maire indique qu'il est à la disposition des élus. Il revient sur la prise de compétences de ce service par Cœur de Savoie qui devrait intervenir en 2026 et que celle-ci pourrait être liée à la « récupération des excédents de trésorerie » dont disposent les Communes sur ce budget. Il s'agirait pour Arbin d'une double peine puisque :

- nous allons céder un réseau en excellent état contrairement à d'autres
- nous disposons d'un excédent important grâce à notre bonne gestion

Albinus, cette crainte (légitime ?) avait déjà été évoquée pour la compétence assainissement sans suite finalement. Mais mieux vaut prévenir non ? Pourquoi ne pas rendre cet argent aux contribuables Arbinois en diminuant le prix de l'eau ?

7-Elections Législatives des 30 juin et 7 juillet : comme en 2022 le Maire propose de mettre gratuitement à disposition des candidats, qui en feraient la demande, les salles communales. Pas d'opposition.

La séance est levée à 19h45.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Juin 2024

Association Vivre à Arbin <http://www.vivnearbin.1w.fr>